



AVIS APPEL A PROJET

Projet de création et exploitation accrobranche ou parc aventure

1- Objectifs de l'appel à projet

La commune de Praz sur Arly souhaite qu'un parc aventure ou accrobranche soit créé sur le site de la base de loisirs des Belles.

Ce site comprend un parc de jeux public en accès libre, un snack bar, un site de départ pour ballade en Montgolfière, un minigolf, un parcours VTT le long des berges.

Il sera prochainement également le point de départ de la passerelle reliant le futur plan d'eau (travaux prévus en 2022).

L'objectif de cet appel à projet est donc d'apporter une nouvelle activité sur cette zone de loisirs : le parc aventure ou accrobranche.

.

.

2- Contenu de l'appel à projet

2.1- La mission

L'appel à projet est soumis auprès d'une société qui aura en charge:

- la mise en place des aménagements nécessaires à ladite activité
- son exploitation

2.2- Le site

Le parc pourra être aménagé sur les parcelles communales cadastrées section A n°1620, 3564, 2507, 3601 pour une surface boisée de 3000 m². Le périmètre pourra être clos en partie mais devra laisser la libre la circulation publique du sentier piéton.

Le candidat pourra prévoir une seconde tranche d'expansion de l'activité sur les parcelles communales situées en rive gauche de la rivière près du plan d'eau.

Les parcelles sont les suivantes : B 113, 114, 121, 122, d'une surface de 5300 m². La parcelle B 121 sera prochainement achetée à l'amiable par la commune. Toutefois une partie doit être défrichée dans le cadre du projet du plan d'eau. Le candidat retenu proposera les arbres qu'il souhaite garder si besoin.

2.3- La réglementation

Le site est situé en zone N (naturelle) au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 05 février 2018.

En janvier 2021 une modification simplifiée du PLU sera lancée afin de transformer ladite zone en zone Nt (naturelle touristique) afin de permettre l'édification d'aménagement de type cabane, structure portante, tyrolienne,...

2.4- Durée de la mission

Le candidat retenu pourra exploiter le site pendant une durée de 5 ans. Au-delà, le contrat devra être renouvelé explicitement.

3- Rendu de l'appel à projet

L'appel à projet sera déposé en Mairie sous pli anonyme cacheté comprenant un exemplaire format papier et un exemplaire format pdf. Les plans seront sous format A3. Celui-ci doit comprendre:

- Une notice explicative
- Un plan avec les aménagements
- croquis ou photos des aménagements.
- Un calendrier des travaux
- Une proposition financière : prix du loyer mensuel
- Les périodes d'ouvertures programmées

L'offre sera rendue dernier délai en Mairie le 08 février 2021 12h00.

**Contact : Mme Audrey BUFFET,
Cahier des charges et pièces annexes à demander à l'adresse suivante :
urbanisme@mairie-prazsurarly.fr**

Pièces annexes :

- **Plan cadastral**
- **Plan projet plan d'eau**